



COMMUNE D'AVULLY

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 15 mai 2014
PROCES-VERBAL N°237

Présidence:	Mme Annick	Maison
Conseiller municipaux & Conseillères municipales:	M. Cyril M. Nicolas M. Daniel M. Philippe M. Samuel Mme Verena Mme Aimée M. Olivier M. Patrick Mme Zita Mme Suzanne M. André	Baudin Binet Fuchs Gillabert Halff Jendoubi Luder Matthey-Jonais Mayer Minasso-Rota Schedler Walder
Adjointe:	Mme Maria	Scheibler
Adjoint :	M. Claude	Bieri
Excusés :	M. Sylvain M. René	Fuser Riem, Maire
Absent :	M. Ludowick	Jacot-Descombes
Procès-verbaliste:	Mme Céline	Fournier

* * *

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal N° 236 de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Maire et des Adjointes
4. Rapports de commission
 - Finances du 28 avril 2014
5. Propositions du Conseil municipal
6. Projets de délibérations
 - Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte rendu financier annuel 2013
 - Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir
7. Elections du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 : présidente- ; vice-président-e ; secrétaire
8. Questions
9. Divers

Questions du public

* * *

La Présidente, Annick Maison, ouvre, à 19h30, la séance du Conseil municipal du 15 mai 2014, en précisant qu'il s'agit de sa dernière séance de présidence. Elle est très contente d'avoir passé une année en la compagnie du CM et a pris beaucoup de plaisir à présider ces séances. Elle souhaite bonne chance à son successeur. (Applaudissements). Elle excuse les absences annoncées de MM. Fuser et Riem.

1. Approbation du procès-verbal N° 236 de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014

Le PV de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014 est adopté sans modification, à l'unanimité des membres présents du Conseil (12 oui).
--

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

- Tournoi de pétanque des élus : **la Présidente** a inscrit à ce tournoi 2 équipes, qui sont placées sous la responsabilité de Mmes Scheibler et Luder. Elle a reçu confirmation de cette inscription et transmettra, dès réception, toutes les informations afférentes au programme de cette manifestation.
- Club de Basket de Bernex – 40^{ème} anniversaire : à l'occasion des 40 ans du Bernex Basket sont organisées du 31 mai au 1^{er} juin 2014 les 24 heures du basket à la salle omnisports de Vailly. Tous les élu-es de la Champagne sont invité-es, sur inscription, à assister au match de gala du 31 mai à 17h30 et à participer à la partie officielle qui suivra. Les personnes intéressées s'adresseront à la Mairie.

3. Communications du Maire et des Adjointes

Communications de Mme Scheibler

- Suppression de la commission de réclamation : l'art. 312 de la loi sur les contributions publiques a été abrogé, ce qui signifie que la commission de réclamation en matière de taxe professionnelle communale est supprimée. Sont concernés : Philippe Gillabert, Samuel Halff, Ludowick Jacot-Descombes, Patrick Mayer et Olivier Matthey-Jonais.
- Défilé pour Commémoration : un défilé est organisé le 31 mai prochain pour commémorer l'entrée de Genève dans la Confédération. La commune est représentée par son maire mais il faut également un porte-drapeau. Un membre du CM se porterait-il candidat, sachant que le défilé aura lieu de 14h30 à 16h00 ?

Communications de M. Bieri

- Route du Moulin Roget 12 (devant le Temple) : les SIG ont dû ouvrir la route du Moulin-Roget à la hauteur du Temple pour effectuer la réparation d'un câble électrique. Cette intervention n'est pas du fait de la commune.
- Travaux divers : les travaux d'entretien de la chaussée dits de « pontage des fissures » que M. Bieri avait annoncés lors du dernier CM auront lieu les 21 et 22 mai le long de l'avenue de Gennecy et au chemin du Martinet. Cette intervention pourrait être bruyante et elle occasionnera quelques perturbations de la circulation. Des travaux de réfection ponctuelle de la chaussée seront aussi réalisés au chemin de la Touvière durant la semaine du 26 au 30 mai. Ces travaux seront reportés en cas de mauvaises conditions météo.
- Raccordement STEP de Chancy : les propriétaires et exploitants des parcelles concernées par le passage du futur raccordement à la STEP de Chancy sont conviés par les SIG et le Domaine de l'Eau du Canton à une séance d'information le mardi 20 mai 2014, à 19 heures, à la Salle St-Gervais. Les Conseillers municipaux intéressés par cette problématique

peuvent y participer.

M. Mayer relève, en se référant à cette convocation des SIG, que rien n'est dit quant à la durée de cette séance, ni si celle-ci se terminera par un apéritif. Les SIG exposeront à cette occasion que la route d'Epeisses et le chemin du Martinet seront ouverts pour faire passer des collecteurs. **M. Mayer** entend dans le même temps que des travaux de réparation de fissures seront réalisés sur les mêmes tronçons. N'y aurait-il aucun sens à coordonner ces travaux ? **M. Bieri** précise que les fissures concernées par ces pontages ne se situent pas dans la zone prévue pour le passage du raccordement. **M. Fuchs** souligne qu'une partie du tracé de la nouvelle canalisation sera réalisée en micro tunneliers, soit en profondeur. Un tunnelier ne va pas suivre les virages du chemin mais passer tout droit, soit en l'occurrence sous les parcelles privées. Est-il prévu de constituer des servitudes à ce sujet ? **M. Bieri** répond que ces explications seront données lors de la séance du 20 mai. Il aurait été préférable, juge **M. Fuchs**, qu'un contact soit pris avec les propriétaires concernés pour les informer de ce qui se fera sur leur parcelle. **M. Mayer** estime que cette invitation-convocation des SIG ne constitue pas une entame très convenable de dialogue sur le sujet, et c'est regrettable. **M. Fuchs** souligne que M. Bieri n'y peut rien, pas non plus que la commune, les canalisations ne relevant plus de la compétence communale. Ces préoccupations doivent toutefois être relayées aux SIG, note **M. Mayer**. **La Présidente** imagine que la Mairie a pris note de ces soucis de communication et qu'elle les remontera aux SIG. Elle espère que MM. Mayer et Fuchs seront présents le mardi 20 mai pour entamer cette discussion avec les personnes concernées. **M. Bieri** annonce, pour rassurer M. Mayer, qu'un apéritif sera bien organisé au terme de cette séance d'information, et pris en charge par les SIG.

4. Rapports de commission

- Finances du 28 avril 2014

M. Mayer indique que la commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de fonctionnement. Il a surtout été noté que les explications et la transparence dont ont fait preuve le Maire, les Adjoints et le Secrétaire général étaient très convaincantes. Les commissaires ont eu assez peu de questions susceptibles de faire l'objet de débats. **La Présidente** confirme que les questions se sont limitées à quelques points précis et ont obtenu des réponses aussi précises. Les commissaires ont relevé une nette diminution des recettes fiscales des personnes physiques, ce qui présupposera de se plaquer sur les prévisions fiscales pour les prochains budgets (ce qui a été fait pour le budget 2014). **M. Mayer** rappelle que la décision avait été prise, car fondée sur des années d'expérience de prévisions non avérées du canton, d'évaluer les rentrées fiscales de façon différente de celle du département des finances. Pour le coup, la prévision du département des finances de l'Etat était peu ou prou correcte, ce qui a constitué une mauvaise surprise, dont acte a été pris. La commission a décidé d'observer avec beaucoup de prudence l'évolution des prévisions de recettes. Sur le plan des recettes des personnes physiques, et malgré les très bons résultats, un avertissement sévère est donc donné. Une bonne surprise a en revanche été enregistrée, au niveau de la recette provenant de la fiscalité des personnes morales, qui a bondit positivement de façon pas tout à fait expliquée. Du point de vue de la maîtrise des charges par la commune, l'ensemble de la commission a été très satisfait du travail effectué par le Maire, les Adjoints et le personnel communal. Un souhait a été évoqué à l'unanimité de la commission, visant à ce qu'un dialogue plus fructueux et clair puisse être instauré avec la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, dont l'évolution des dépenses n'est plus totalement contrôlée par la Mairie. Ces dépenses augmentent tous les ans, pour des motifs certainement justes et légitimes (cours, formations, exercices, etc.), mais il est difficile d'appréhender budgétairement les prévisions pour l'année suivante. Les budgets votés par le

CM s'avèrent dès lors inexacts, depuis des années. M. le Maire a confirmé son intention de s'entretenir à ce sujet avec la Compagnie des Sapeurs-Pompiers pour trouver dans toute la mesure du possible un terrain plus solide de compréhension des dépenses à venir, pour que les budgets soient les plus justes.

La commission des finances recommande, à l'unanimité, d'approuver les comptes 2013 tels que présentés.

M. Matthey-Jonais s'exprime en tant que pompier. L'année 2013 a donné lieu à beaucoup d'interventions. Les frais vont par principe plutôt augmenter sur les années prochaines. Le renouvellement du matériel doit intervenir. Le fourrier a les chiffres en mains, il se tient à disposition du Maire pour discuter de ces éléments et donner les explications requises. **Mme Scheibler** précise que le plan quadriennal du matériel a été produit et suivi ; il est en revanche difficile de préavisier le nombre de jeunes engagés ou de cours suivis. **M. Matthey-Jonais** souligne que le nombre de sapeurs est sauf erreur imposé par la Sécurité civile, qui autorise une certaine souplesse d'une année à l'autre (en fonction des jeunes intéressés ou des départs en retraite). Aujourd'hui et depuis quelques années, la compagnie est légèrement en dessous du seuil fixé. **M. Fuchs** estime que ces éléments pourraient être expliqués en commission du feu. **La Présidente** suggère, puisque le Maire a d'ores et déjà pris rendez-vous avec le fourrier, de les laisser discuter dans un premier temps et de réunir ensuite une commission du feu, si nécessaire, pour obtenir plus de précisions.

En point divers du rapport, M. Baudin a souhaité connaître la capacité financière dont dispose la commune pour supporter le projet de réfection du presbytère, eu égard à d'autres investissements à venir, notamment liés au développement du village. M. Gandolfo a donné des indications (cf. rapport) en précisant que des explications plus complètes requerraient une ou plusieurs séances de commission des finances.

5. Propositions du Conseil municipal

Aucune

6. Projets de délibérations

- *Proposition du Maire relative à l'approbation du compte de fonctionnement d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune, du bilan et du compte rendu financier annuel 2013*

Vu les articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le compte administratif pour l'exercice 2013, qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte-rendu financier pour l'exercice 2013, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2014, recommandant d'approuver les comptes 2013,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide:

1. *D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2013.*
2. *D'approuver le compte de fonctionnement 2013, pour un montant de **Fr. 3'966'309.26** aux charges et de **Fr. 4'435'196.85** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **Fr. 468'887.59**.*
3. *D'approuver le compte d'investissement 2013, pour un montant de **Fr. 23'215.-** aux recettes et de **Fr. 658'964.25** aux dépenses, les investissements nets s'élevant à **Fr. 635'749.25**.*
4. *D'approuver l'autofinancement de **Fr. 976'365.19**, au moyen de la somme de*

Fr. 507'478.- représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement et de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à **Fr. 468'887.59**. L'excédent de financement s'élève à **Fr. 340'615.94**.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à **Fr. 468'887.59** représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2013.

Ce projet de délibération est approuvé, à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal (soit par 12 oui, sans opposition ni abstention).

- Proposition du Maire relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2013 et les moyens de les couvrir

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission des finances du 28 avril 2014,

sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide :

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2013 suivants, pour un montant total de **Fr. 301'624.97**, soit

01.0.318.00	194.50	54.0.314.00	439.85
02.0.303.00	442.30	54.0.352.01	60'000.00
05.0.304.00	8'947.50	58.0.318.00	1'000.00
08.0.314.00	5'064.67	62.0.311.00	1'833.55
10.0.352.00	1'331.00	62.0.312.00	2'334.30
14.0.310.00	78.20	62.0.313.00	9'884.83
14.0.314.00	3'491.60	62.0.315.00	3'274.55
14.0.317.00	3'826.70	65.0.313.00	1'160.10
14.0.352.00	970.50	65.0.318.00	13.00
21.0.314.00	3'466.25	72.0.318.00	8'969.68
21.0.365.00	3'000.00	74.0.313.00	44.50
30.0.311.00	800.00	90.0.313.00	351.55
30.0.313.00	506.35	90.0.330.00	176'311.09
35.0.365.00	3'888.40		

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Ce projet de délibération est approuvé, à l'unanimité des membres présents du Conseil municipal (soit par 12 oui, sans opposition ni abstention).

7. Elections du Bureau du Conseil municipal pour la période du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015 : présidente- ; vice-président-e ; secrétaire

- Présidence du Conseil municipal

M. Baudin, au nom du Groupe Avully pour Tous, propose la candidature de Mme Verena Jendoubi à la présidence du Bureau du CM. **M. Mayer** précise que le Groupe Avully Demain, conscient de l'élégance et de la courtoisie favorisée dans la plupart des parlements et conseils municipaux du canton, considère que comme son représentant a été élu à la vice-présidence, c'est en principe le strapontin pour qu'il soit élu président cette année. Avully Demain présente donc la candidature de M. Patrick Mayer au titre de président du CM et subsidiairement celle de M. Samuel Halff à cette même présidence.

La candidature de Mme Jendoubi est acceptée par 9 oui.
La candidature de M. Mayer est acceptée par 2 oui.
La candidature de M. Halff est acceptée par 0 oui.
(11 membres du CM ayant voté, avec 1 abstention)

Mme Verena Jendoubi est donc élue à la présidence du Conseil municipal.

Applaudissements.

Mme Jendoubi remercie les conseillers municipaux pour leur confiance.

- Vice-présidence du Conseil municipal

M. Fuchs annonce que la Liste communale présente, pour la vice-présidence du CM, la candidature de M. Sylvain Fuser. **M. Mayer** indique que le Groupe Avully Demain présente, pour la poursuite de son mandat, la candidature de M. Patrick Mayer à la vice-présidence du CM.

M. Baudin informe le CM qu'Avully pour Tous ne présente aucun candidat.

La candidature de M. Mayer est acceptée par 2 oui.
La candidature de M. Fuser est acceptée par 10 oui.

M. Sylvain Fuser est donc élu à la vice-présidence du Conseil municipal.

Applaudissements.

La Présidente en déduit qu'il reste une place de secrétaire.

Aucune candidature n'est présentée pour ce poste.

M. Bieri rappelle que le règlement impose une personne par groupe au Bureau du CM.

M. Mayer est élu, à l'unanimité des membres présents, au poste de secrétaire du Conseil municipal.

Applaudissements.

8. Questions

- M. Fuchs souhaiterait disposer d'informations sur les aménagements réalisés au chemin de Chalut (revêtement miracle). **M. Bieri** précise que ces travaux ont été réalisés juste avant Pâques, les conditions météo le permettant. Le chemin a été fermé pendant quelques jours pour permettre au revêtement de durcir. Si le résultat est concluant sur la durée, le même revêtement (garanti 10 ans sans travaux) pourrait être posé dans les années à venir sur d'autres tronçons, parce qu'ils s'abîment beaucoup, sont sujets à de fréquents travaux de réfection. A noter que les trous se forment davantage sur les chemins plats que sur les axes en pente.
- La Présidente demande quand les travaux de la STEP auront lieu. **M. Bieri** répond que les informations y relatives seront données lors de la séance d'information SIG du 20 mai.

9. Divers

- **M. Baudin** a passé ce soir au Marché international de Gennecey, qui d'un stand est passé à trois stands (fruits et légumes, poulets, boucherie). Il vaudrait peut-être la peine, à titre de coup de pub, d'insérer un article dans l'Echo d'Avully ou sur le site Internet pour signaler que des commerçants sont motivés à mettre un peu d'animation et à fournir des prestations plus nécessairement offertes au niveau du centre commercial. Ce marché ferme à 18 heures, voir 18h30 ou même plus tard selon les marchands. **Mme Jendoubi** relève qu'en Ville de Genève, les marchés se prolongent jusque tard le soir et semblent bien fonctionner. Reste à savoir si e serait le cas à Avully et si les marchands seraient disposés à rester plus tard. **M. Bieri**

souligne qu'ils ont des journées déjà longues, notamment sur les fins de semaines. Il posera néanmoins la question (éventuellement pour la période d'été). **M. Gandolfo** précise qu'une publicité pour ce marché est visible dans les actualités du site Internet. Il apprend qu'un nouveau stand s'est installé, la demande devait être étudiée la semaine prochaine.

- **M. Mayer** évoque les chenilles processionnaires, dont les effets sont dévastateurs en termes de démangeaison et d'atteinte aux animaux, aux enfants et aux adultes souffrant d'allergies. Le canton de Vaud, au constat de nids existants, impose aux propriétaires des parcelles concernées de les faire immédiatement brûler sous peine d'amende. Le canton de Genève n'a aucune disposition dans ce domaine et recommande la sagesse des propriétaires. M. Mayer se demande si la Commune ne devrait pas, au travers d'une lettre de la Mairie au Conseil d'Etat, exprimer ce souci au nom de la population et demander si des mesures d'autorité d'Etat ne s'imposeraient pas dans ce domaine.
- **M. Mayer** précise que la population d'Epeisses a terminé son enquête sur l'entreposage de déchets spéciaux en dehors des heures. Il en ressort que le propriétaire principal concerné n'habite plus physiquement la Commune ; il s'agit de représentants d'une Hoirie qui évacuent une maison et trouvent utile d'entreposer des objets, même deux semaines avant la levée des déchets spéciaux. **M. Mayer** craint que ces actes se reproduisent durant un certain temps ; ils ne sont pas le fait des habitants à la journée du Hameau d'Epeisses.
- **M. Mayer** relève que des enjeux importants sont en discussion au Parlement fédéral concernant la libéralisation du lait et des produits laitiers (filière blanche), qui peut faire l'objet de préoccupations d'agriculteurs établis sur la Commune agricole d'Avully. **M. Mayer** estime que le CM a la responsabilité politique de s'intéresser, sous forme d'une marque de soutien, aux communiens qui vivent de la filière laitière sur Avully. Il en est de même concernant l'éventuelle libéralisation des zones franches, qui touche les vigneronnes et les agriculteurs qui élèvent de la vigne sur la Commune. **M. Mayer** suggère que le Conseil municipal rappelle au Conseil d'Etat, à l'interprofession du vin et à la filière laitière que la Commune d'Avully, qui a sur son territoire des gens qui en vivent, vient appuyer des efforts de soutien. **M. Fuchs** adhère volontiers à la proposition de son préopinant. Il ne connaît pas bien le problème de la libéralisation du lait et des produits laitiers mais approuve le fait de militer en tout cas pour le respect des zones franches, qui constitue une vieille institution genevoise. **M. Baudin** est lui aussi intéressé par ces sujets, qui mériteraient peut-être une discussion plus large, en commission, avec les personnes concernées. Adresser une lettre du CM au Conseil d'Etat requerrait un peu plus d'approfondissement. Si cette lettre peut susciter un soutien plus puissant, **M. Baudin** y serait favorable mais il ne maîtrise pas le sujet et juge que la commission serait plus habilitée à en traiter. Il suggère par conséquent le renvoi de ces objets en commission. **M. Mayer** estime que c'est une position de principe. Avully intègre, dans sa structure économique, des petits entrepreneurs et des commerçants qu'elle soutient, ainsi que des agriculteurs qu'elle soutient également, d'où l'importance – sans aller dans la totalité du détail – de marquer qu'Avully est une commune agricole, que le Canton garde une part de communes de ce type, et que le CM est préoccupé de soutenir cette branche de son économie. **M. Bieri** souligne qu'AgriGenève se penche sur ces problématiques complexes, qui intègrent une part de jalousies mais surtout des mises aux normes (afférentes aux maraîchers ou aux vigneronnes) qui diffèrent très sensiblement de celles qui prévalent au sein de la Communauté européenne. Le CM pourrait, par un courrier à AgriGenève, institution porte-parole des agriculteurs dans le canton, marquer l'intérêt et

la préoccupation de la Commune d'Avully pour cette cause. **M. Mayer** confirme que c'est une version simple, qui reflète ce qu'il suggérait. **M. Matthey-Jonais** demande pourquoi ne pas inciter les communes voisines à signer également cette même lettre. Ce serait trop long, juge **M. Bieri** qui insiste sur l'importance d'aller vite.

Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, demande que soit adressé, par le biais d'AgriGenève, un courrier de soutien aux branches concernées, en signalant qu'Avully est une commune agricole et qu'elle aimerait que les choses avancent dans le bon sens.

Mme Scheibler note qu'une lettre pourrait être adressée aux communes avoisinantes pour les informer que le CM d'Avully a décidé d'adresser ce courrier à Agrigenève.

- **Mme Jendoubi** rappelle que le 5 juin prochain aura lieu une présentation de Cap Emploi à la Mairie de Cartigny, en présence de jeunes qui viendront parler de leur expérience. **Mme Jendoubi** invite les personnes désireuses de savoir si ce dispositif fonctionne et ce qu'il apporte concrètement, à participer à cette séance.
- **Mme Jendoubi** demande la convocation de la commission sociale, pour mener une réflexion sur la bonne utilisation, pour 2014, de l'enveloppe attribuée aux projets d'aide humanitaire.

La séance est officiellement close à 20h30

Signatures :

La Présidente

La Secrétaire